

En 2016, selon l'enquête Emploi de l'Insee, 463 000 personnes, soit 3,3 % des retraités de 55 ans ou plus résidant en France, exercent une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite. Avec le recul des âges effectifs de départ à la retraite consécutif à la réforme de 2010, la part des 65 ans ou plus parmi les retraités en situation de cumul emploi-retraite progresse. Parmi l'ensemble des retraités en emploi, plus de quatre sur dix ont des fonctions de cadre ou travaillent comme indépendants. En 2012, selon les données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR), 13,8 % des retraités de 66 ans ont cumulé une pension dans leur régime principal avec un emploi au moins une fois depuis leur départ à la retraite. Cette proportion, comparée à celle de la génération née en 1942 ayant atteint l'âge de 66 ans en 2008, est en hausse de 4,8 points.

### **En 2016, plus d'un retraité sur deux en situation de cumul emploi-retraite a 65 ans ou plus**

En 2016, selon l'enquête Emploi de l'Insee (*encadré 1*), 463 000 personnes âgées de 55 ans ou plus, résidant en France hors Mayotte, cumulent une activité professionnelle avec une pension de retraite<sup>1</sup> (voir fiche 18) [*tableau 1*]. Elles représentent, 3,3 % de l'ensemble des retraités de 55 ans ou plus.

Sur le champ de la France métropolitaine, 460 000 personnes de 55 ans ou plus sont dans cette situation en 2016, contre 438 000 personnes en 2013. Plus de la moitié d'entre elles ont 65 ans ou plus (55 %). Parmi les cumulants, on compte 42 % de femmes. 21,5 % des retraités ayant entre 55 ans et 59 ans sont en situation de cumul emploi-retraite, soit 2 points de plus qu'en 2013. Cette proportion se réduit à 6,5 % chez les 60-64 ans, 4,8 % chez les 65-69 ans et 1,1 % chez les 70 ans ou plus. Cette diminution, en fonction de l'âge, de la part de cumulants parmi les retraités concerne aussi bien les femmes que les hommes.

Entre 2013 et 2016, la part des retraités ayant entre 60 et 64 ans parmi les cumulants diminue de 42,3 % à 32,9 %. Cette baisse s'explique, pour partie, par le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite instauré par la réforme de 2010, qui conduit les

personnes à partir à la retraite plus tard et diminue de ce fait le nombre de cumulants potentiels parmi les 60-64 ans.

### **Plus de quatre retraités sur dix en situation de cumul emploi-retraite occupent un poste de cadre ou sont indépendants**

En 2016, 21,3 % des retraités en situation de cumul exercent une activité en tant qu'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles, contre 13,5 % de l'ensemble des personnes de 55 ans ou plus qui occupent un emploi. Ils sont également 23,4 % à occuper un emploi de salariés cadres, soit trois points de plus que l'ensemble des seniors en emploi. La catégorie d'emploi occupé lors du cumul emploi-retraite diffère fortement entre les hommes et les femmes. Ainsi, plus d'un quart (28 %) des retraités masculins qui ont un emploi sont cadres ou assimilés, contre 17 % des femmes, et plus d'une retraitée sur deux (51 %) en situation de cumul emploi-retraite est employée ou ouvrière, contre 28 % des hommes (*tableau 2*). Ces deux dernières catégories sont un peu plus présentes parmi l'ensemble des personnes en emploi (respectivement 55 % des femmes et 35 % des hommes de 55 ans ou plus) que parmi les seuls cumulants emploi-retraite.

1. En moyenne annuelle. Ces effectifs incluent, outre le cumul emploi-retraite proprement dit, les situations de retraite progressive. Ces dernières restent toutefois très peu nombreuses.

**Encadré 1 La mesure du cumul emploi-retraite****À partir de l'enquête Emploi de l'Insee**

L'enquête Emploi en continu (EEC) est une enquête trimestrielle auprès des ménages résidant sur le territoire français (Métropole et DROM depuis 2014, hors Mayotte) réalisée par l'Insee. Le champ couvre toutes les personnes de 15 ans ou plus habitant dans un logement ordinaire. Les questions posées portent sur l'emploi, le chômage, la formation, l'origine sociale, la situation un an avant l'enquête, et la situation principale mensuelle durant les douze derniers mois. Cette enquête vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. C'est la seule source fournissant, pour la France, une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT).

L'enquête est réalisée en continu, toutes les semaines de l'année. Un même logement est interrogé six fois (les différentes vagues étant espacées exactement d'un trimestre), qu'importe la composition ou le changement des ménages qui l'occupent.

Le questionnaire a été rénové en 2013, ce qui peut poser des problèmes de champ entre les millésimes, notamment pour la mesure des effectifs de retraités. Le traitement de la retraite diffère ainsi dans l'enquête Emploi depuis 2013. L'ancienne question « Êtes-vous retraité ou préretraité ? » était posée à l'ensemble des personnes de 50 ans ou plus ayant exercé une activité professionnelle par le passé, mais n'en exerçant plus lors de l'enquête. La nouvelle question « Touchez-vous une retraite ? » n'est posée qu'en première et dernière interrogation aux personnes de 53 ans ou plus et n'empêche pas, de par sa construction, la pratique d'une activité professionnelle, contrairement au questionnaire précédent. Pour cette raison, les données de l'enquête Emploi ne sont mobilisées dans cette fiche qu'à partir du millésime 2013.

Afin de repérer les situations de cumul emploi-retraite, la réponse à la question sur le fait d'être retraité est croisée avec le statut d'activité au sens du BIT, selon lequel les personnes cumulantes sont considérées comme actives occupées. Ce croisement peut recouvrir, dans la pratique, aussi bien les situations de retraite progressive que de cumul emploi-retraite. En toute rigueur, les chiffres présentés dans cette fiche incluent donc également la retraite progressive, en plus du cumul emploi-retraite proprement dit.

**À partir de l'Enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR)**

Dans l'EACR, le cumul est défini au sein d'un même régime (salarié du privé d'une part, indépendants d'autre part). Les retraités au régime général et ayant un revenu issu d'une activité non salariée et ceux placés dans la situation inverse ne sont pas comptabilisés à partir de cette source statistique.

À la CNAV, les retraités considérés comme ayant recours au cumul emploi-retraite l'année  $n$  sont ceux qui ont liquidé un droit à pension au plus tard l'année  $n-1$ , et qui ont un salaire ou un revenu porté au compte en année  $n$  dans le régime. En cas de retards de paiement (soldes de salaire pour l'année  $n-1$  payés en année  $n$ ), les liquidants de l'année  $n-1$  peuvent être considérés à tort comme en emploi en année  $n$ . Les chiffres présentés surestiment donc légèrement le nombre de véritables cumulants.

Au RSI, les retraités considérés comme ayant recours au cumul emploi-retraite l'année  $n$  sont ceux qui ont liquidé un droit à pension au plus tard l'année  $n-1$  et qui ont dépassé le seuil permettant de valider au moins un trimestre au titre d'une activité exercée l'année  $n$  dans le régime.

**À partir de l'échantillon interrégimes de 2012 pour tous les régimes de retraite**

L'EIR 2012 renseigne, pour chaque régime de retraite, à la fois l'année de liquidation des droits et l'année de dernière cotisation (c'est-à-dire la dernière année où une période d'emploi, un revenu salarial ou d'activité portée au compte, est observée). Il permet donc de définir des situations de cumul emploi-retraite au sein d'un même régime (cumul intrarégime), lorsque la dernière année cotisée dans le régime est supérieure strictement à l'année de liquidation de la pension de droit direct de ce régime. Mais il permet aussi de repérer les cumuls interrégimes pour les polypensionnés, lorsque la dernière année cotisée dans un régime de base est supérieure à l'année de la liquidation de la pension d'un autre régime de base. Néanmoins, la dernière ●●●

●●● année cotisée n'est pas connue pour les régimes de la MSA et de la CNRACL, ce qui tend à sous-estimer le cumul emploi-retraite.

En outre, comme pour l'EACR, les données de l'EIR ne permettent pas d'écarter des situations de faux cumuls, liés à la nature administrative des informations renseignées, notamment si des salaires dits « portés au compte<sup>1</sup> » reportés l'année suivant la liquidation correspondent à des rappels ou à des revenus différés pour des périodes d'emploi effectuées l'année précédente.

### À partir de l'échantillon interrégimes de cotisants de 2013

L'EIC 2013 renseigne pour chaque régime de retraite et pour chaque année où un individu y est affilié le nombre de trimestres validés au titre de l'emploi, ainsi que les dates de liquidation des retraites de droit direct (entre autres variables). À ce titre, il est donc possible d'identifier pour une année donnée des personnes en situation de cumul emploi-retraite, c'est-à-dire le cas où une personne a liquidé ses droits retraite et valide des trimestres au titre de l'emploi. Ces cas de figures ont été étudiés dans la fiche 18 de cet ouvrage, au regard des fins de carrière et des situations principales que vivent les affiliés. Ils n'ont toutefois pas été repris dans cette fiche 20, les sources évoquées ci-dessus suffisant à dresser un panorama plus complet du cumul emploi-retraite.

### Une définition du cumul emploi-retraite qui varie selon les sources

Les quatre sources statistiques présentées ci-avant se réfèrent à des visions distinctes du cumul emploi-retraite, ce qui entraîne des différences de mesure du nombre de personnes concernées. L'enquête Emploi identifie le cumul à un moment donné (au cours d'une semaine donnée) et exprime les effectifs concernés en moyenne sur toutes les semaines de l'année. Le nombre de cumulants issu de cette source peut donc être inférieur au nombre de personnes qui ont été en situation de cumul au moins une fois dans l'année, si cette situation n'a porté que sur une partie de l'année seulement. L'EACR et l'EIC, d'une part, et l'EIR, d'autre part, retiennent en revanche dans leur définition le fait d'avoir cumulé une retraite avec un emploi au moins une fois au cours de l'année civile dans le premier cas, et au moins une fois entre son année de départ à la retraite et l'année atteinte à un âge donné (66 ans dans cette fiche). Ces définitions, plus larges, aboutissent donc par construction à un nombre plus élevé de personnes cumulant emploi et retraite.

1. Ces salaires sont ceux sur la base desquels se fait la liquidation.

Les emplois exercés dans le cadre d'un cumul avec la retraite sont en très grande majorité des emplois à temps partiel, pour les femmes (trois cumulantes sur quatre) comme pour les hommes (trois cumulants sur cinq) [tableau 3]. En revanche, la plupart des personnes de 55 ans ou plus en emploi et non retraitées travaillent à temps plein. C'est le cas pour deux femmes sur trois et neuf hommes sur dix. Quatre salariés sur cinq percevant une pension de retraite ont un contrat de travail à durée indéterminée (82 % des femmes et 74 % des hommes). Les personnes salariées travaillent en majorité dans une entreprise privée ou au sein d'associations (66 % des salariés cumulants hommes de 55 ou plus ans et 48 % des salariées femmes du même âge). L'emploi auprès des particuliers est nettement plus fréquent parmi les femmes cumulantes (31 % contre 5 % pour les hommes).

### Les cumuls dans un même régime sont plus fréquents pour les hommes

L'enquête Emploi de l'Insee ne permet pas de connaître les régimes de retraite des personnes en situation de cumul emploi-retraite. L'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) identifie, elle, les effectifs de personnes dans la situation de cumul intrarégime (encadré 1).

En 2016, le nombre de retraités cumulant une pension avec un revenu d'activité, au sein du même régime, a légèrement augmenté de 0,6 % à la CNAV (tableau 4). Ces cumulants représentent 2,9 % des retraités de la CNAV (hors nouveaux retraités de l'année). Le nombre de commerçants et d'artisans du RSI cumulant une retraite et un emploi a progressé respectivement de 5,3 % et de 4,6 % entre 2015 et 2016, soit 4,5 % et 4,0 % de l'ensemble des retraités des deux branches du RSI, respectivement. Depuis

la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 (voir encadré 1 de la fiche 19) qui a libéralisé les conditions d'accès du cumul emploi-retraite, ces hausses sont continues. Le cumul emploi-retraite concerne davantage les hommes que les femmes, quel que soit le régime considéré. En effet, à la CNAV, 51,6 % des cumulants sont des hommes. Cette part est de 68,5 % et de 84,8 % dans les branches des commerçants et artisans du RSI, respectivement. Ces proportions sont légèrement supérieures à la part des hommes parmi l'ensemble des retraités ou nouveaux retraités dans chaque régime. La proportion des hommes retraités de droit direct cumulant leur retraite avec un emploi au sein d'un même régime est plus élevée pour les commerçants

du RSI que pour les artisans ou les retraités de la CNAV. Ces proportions diminuent avec l'âge (graphique 1). Proches de 7 % pour les hommes et de 6 % pour les femmes autour de 65 ans, elles passent en dessous de 2 % au-delà de 75 ans.

### 13,8 % des retraités de la génération 1946 ont cumulé un emploi et une retraite avant leurs 66 ans

Selon l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2012, 13,8 % des retraités de la génération 1946 ont été en situation de cumul emploi-retraite, que ce soit au sein du même régime ou dans deux régimes différents (encadré 1), pendant au moins une année entre celle qui a suivi la liquidation des droits et celle

**Tableau 1** Effectifs de cumulants par tranches d'âge et proportion dans l'ensemble de la population des 55 ans ou plus percevant une retraite

	2013				
	Effectifs de cumulants	Part parmi les retraités (en %)	Part parmi les personnes en emploi (en %)	Répartition par âge des cumulants (en %)	Proportion de femmes (en %)
<b>France métropolitaine</b>					
De 55 à 59 ans	69 000	19,3	2,5	15,7	46,1
De 60 à 64 ans	185 000	6,9	20,3	42,3	41,8
De 65 à 69 ans	128 000	4,2	66,4	29,3	38,6
70 ans ou plus	56 000	0,8	85,4	12,8	42,9
<b>55 ans ou plus</b>	438 000	3,3	11,3	100,0	41,7
<b>France hors Mayotte 55 ans ou plus</b>	nd	nd	nd	nd	nd
	2016				
	Effectifs de cumulants	Part parmi les retraités (en %)	Part parmi les personnes en emploi (en %)	Répartition par âge des cumulants (en %)	Proportion de femmes (en %)
<b>France métropolitaine</b>					
De 55 à 59 ans	55 000	21,5	1,9	12,0	53,6
De 60 à 64 ans	151 000	6,5	13,9	32,9	45,6
De 65 à 69 ans	174 000	4,8	67,4	37,9	39,3
70 ans ou plus	79 000	1,1	81,0	17,2	35,4
<b>55 ans ou plus</b>	460 000	3,4	10,6	100,0	42,4
<b>France hors Mayotte 55 ans ou plus</b>	463 000	3,3	10,4	100,0	42,4

nd : non disponible.

**Note >** L'âge de l'individu est celui atteint le dernier jour de la semaine de référence.

**Lecture >** 55 000 personnes de 55 à 59 ans cumulent un emploi avec une pension de retraite en 2016, ce qui représente 21,5 % des retraités de 55-59 ans et 12,0 % des cumulants.

**Champ >** Retraités de 55 ans ou plus, résidant en France hors Mayotte et vivants au 31 décembre de l'année.

**Sources >** Insee, enquête Emploi 2013 et 2016 ; calculs DREES.

de leur 66<sup>e</sup> anniversaire (tableau 5). Cette proportion était de 9 % pour la génération 1942 ayant atteint 66 ans en 2008 (source EIR 2008). Cet accroissement peut notamment s'expliquer par la libéralisation des

conditions d'accès au cumul en 2009, dont la génération 1946 a partiellement bénéficié (voir fiche 19). Parmi les personnes de cette génération ayant comme régime de retraite principal le RSI ou celui

**Tableau 2 Répartition par catégorie socioprofessionnelle des personnes cumulant un emploi et une retraite en 2016**

En %

Catégorie socioprofessionnelle	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi
Agriculteurs exploitants	3,7	4,0	2,5	2,8	4,5	5,2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	17,6	9,5	12,2	5,6	21,6	13,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	23,4	20,6	16,8	15,0	28,3	26,1
Professions intermédiaires	17,8	20,6	17,8	21,2	17,9	20,0
Employés	23,9	27,8	45,3	46,5	8,0	9,4
Ouvriers	13,6	17,5	5,4	8,8	19,6	26,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Note >** Pour les personnes en cumul emploi-retraite, la catégorie socioprofessionnelle est celle qui correspond à l'activité effectuée dans le cadre du cumul, qui peut être distincte de celle de l'activité exercée avant le départ à la retraite.

**Champ >** Personnes de 55 ans ou plus, exerçant un emploi, résidant en France hors Mayotte et vivants au 31 décembre de l'année.

**Source >** Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs DREES.

**Tableau 3 Répartition selon la durée du temps de travail des personnes cumulant emploi et retraite**

En %

Temps de travail	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées
Temps complet	33,1	79,3	26,8	67,0	37,7	91,6
Temps partiel, dont :	66,9	20,7	73,2	33,0	62,3	8,4
Moins d'1 mi-temps	38,3	5,5	44,4	9,0	33,7	2,1
50 %	10,3	3,4	9,1	5,0	11,2	1,7
Entre 50 % et moins de 80 %	10,3	6,1	11,6	9,5	9,4	2,7
80 %	2,1	3,7	2,8	6,2	1,5	1,1
Plus de 80 %	1,4	2,0	0,9	3,2	1,7	0,7
Non renseigné	4,5	0,1	4,4	0,1	4,6	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Champ >** Personnes de 55 ans ou plus, exerçant un emploi, résidant en France hors Mayotte, vivants au 31 décembre de l'année et percevant ou non une pension de retraite.

**Source >** Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs DREES.

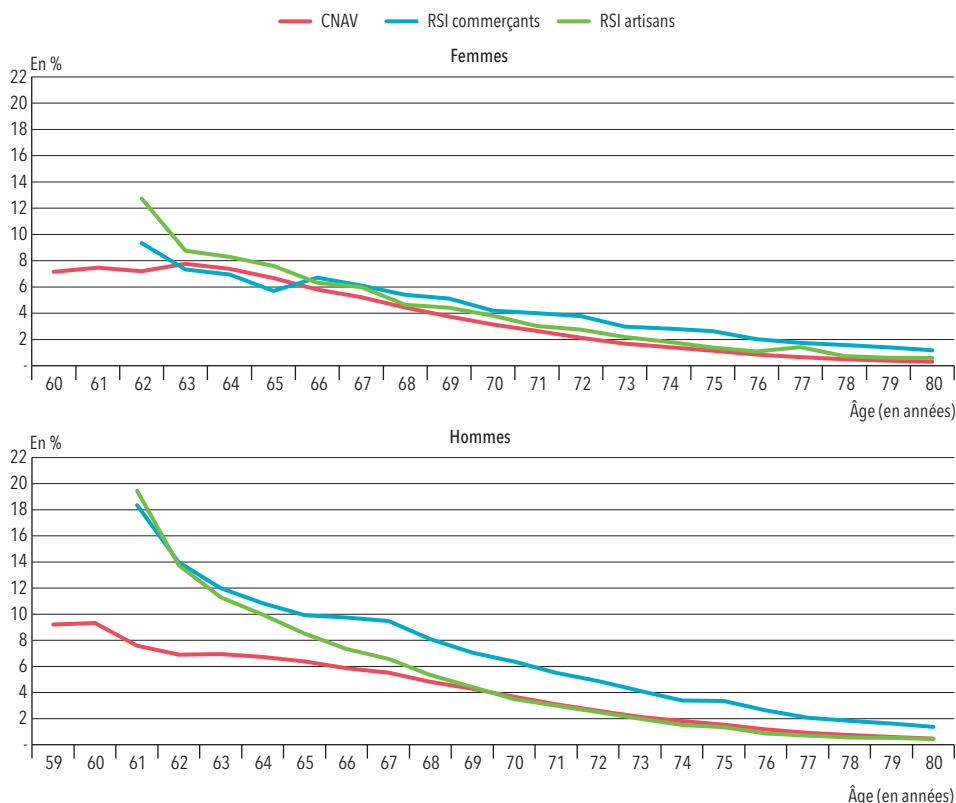
**Tableau 4 Retraités de droit direct en cumul emploi-retraite dans un même régime**

	Nombre de cumulants d'une pension de retraite et d'un revenu d'activité					Part des hommes parmi les cumulants (en %)	Part des cumulants au sein des retraités du régime, hors nouveaux retraités de l'année' (en %)		
	Effectifs (en milliers)			Évolution (en %)		2016	Ensemble	Femmes	Hommes
	2014	2015	2016	2015-2016	2009-2016	2016	2016	2016	2016
	CNAV	371,6	366,3	368,5	0,6	50,0	51,6	2,9	2,7
RSI commerçants	36,4	39,6	41,8	5,3	200,3	68,5	4,5	3,2	5,6
RSI artisans	23,2	25,4	26,6	4,6	221,5	84,8	4,0	3,2	4,2

1. Les effectifs de retraités du régime, au dénominateur du ratio, sont calculés en retranchant les effectifs liquidant un droit direct au cours de l'année d'observation (année *n*). En effet, ces nouveaux retraités ne peuvent pas, par définition, être considérés comme cumulants.

**Champ** > Retraités, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Source** > DREES, EACR.

**Graphique 1 Part des retraités de droit direct en cumul emploi-retraite au sein du même régime, par sexe et âge, hors nouveaux retraités de l'année, en 2016**

**Note** > Les proportions non représentées sur le graphique correspondent aux cas (sexe et âge) où les effectifs de personnes déjà retraitées depuis le début de l'année (c'est-à-dire hors nouveaux retraités de l'année) sont trop faibles.

**Champ** > Retraités, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Source** > DREES, EACR.

des professions libérales, 22,9 % ont cumulé leur retraite avec une activité rémunérée. Cette proportion est de 7,9 % pour les agriculteurs (MSA salariés et non-salariés). Les retraités de la génération 1946 ayant cumulé un emploi et une retraite occupent majoritairement des emplois relevant du régime général : c'est le cas de 13,2 % des retraités des régimes couvrant les indépendants (RSI et professions libérales) et de 7 % des retraités de la MSA.

### Le cumul emploi-retraite des retraités de la fonction publique

Dans les régimes de la fonction publique (SRE et CNRACL), les situations de cumul emploi-retraite

intrarégime sont quasi inexistantes pour les retraités de la génération 1946<sup>2</sup>. Il arrive pourtant que les anciens fonctionnaires cumulent leur retraite avec un emploi dans le secteur privé. D'après les données de l'EIR 2012, 6 % des retraités civils du SRE nés en 1946 et ayant liquidé un droit à pension avant 2011 ont cumulé leur pension du SRE avec un emploi dans un autre régime (tableau 6). Cette part est plus élevée à la CNRACL (9 %) et pour les retraités militaires (51 %). Parmi les retraités civils de la génération 1946 partis à la retraite avant 60 ans, 9 % ont été en cumul emploi-retraite, contre 7 % de ceux partis à la retraite à 60 ans ou après. ■

**Tableau 5 Retraités nés en 1946 ayant cumulé un emploi et une retraite, selon le régime principal de retraite et d'emploi**

En %

Régime d'emploi principal	Régime de retraite principal				
	CNAV	Fonction publique <sup>1</sup>	Indépendants, hors agriculteurs <sup>2</sup>	MSA, salariés et non-salariés	Ensemble des retraités
CNAV	11,7	11,3	13,2	7,0	11,4
Fonction publique <sup>1</sup>	1,1	0,8	0,1	0,3	1,0
Indépendants, hors agriculteurs <sup>2</sup>	1,3	0,4	9,6	0,6	1,4
<b>Tous régimes d'emploi confondus</b>	<b>14,1</b>	<b>12,5</b>	<b>22,9</b>	<b>7,9</b>	<b>13,8</b>

1. Fonction publique comme régime d'emploi principal : Service des retraites de l'État (SRE) pour les fonctionnaires civils et militaires, régimes spéciaux. Fonction publique comme régime de retraite principal : SRE pour les fonctionnaires civils et militaires, CNRACL et régimes spéciaux.

2. Indépendants : RSI et professions libérales.

**Note >** Si un retraité effectue un cumul emploi-retraite intrarégime dans deux régimes différents, alors le cumul retenu est celui de la caisse de retraite principale (où le plus grand nombre de trimestres ont été validés). Si un retraité cumule un emploi avec une retraite d'un même régime, mais également avec une retraite d'un autre régime, alors la dimension interrégimes est privilégiée.

**Lecture >** 11,3 % des retraités de la fonction publique nés en 1946 et ayant liquidé un droit direct en 2011 ou avant (c'est-à-dire à 65 ans ou avant) ont cumulé, pendant une année au moins entre l'année qui suit le départ à la retraite et l'année des 66 ans, une retraite dans la fonction publique avec un emploi salarié dans le privé (CNAV).

**Champ >** Retraités de droit direct d'un régime de base, résidant en France ou à l'étranger, ayant liquidé un droit à retraite en 2011 ou avant, nés en 1946, vivants au 31 décembre 2012.

**Source >** DREES, EIR 2012.

2. Le cumul emploi-retraite au sein d'un même régime de la fonction publique est possible uniquement pour les militaires, qui peuvent cumuler leur pension militaire avec un emploi de fonctionnaire civil.

**Tableau 6** Part des retraités des régimes de la fonction publique d'État et de la CNRACL ayant cumulé un emploi et une retraite

	En %		
	Ensemble	Femmes	Hommes
Fonction publique civile de l'État	6	4	8
Fonction publique militaire de l'État <sup>1</sup>	51	ns	ns
CNRACL	9	10	7
Fonctionnaires civils partis avant 60 ans <sup>2</sup>	9	6	13
Fonctionnaires civils partis à 60 ans ou après <sup>2</sup>	7	7	6

ns : non significatif.

1. Les effectifs de la Fonction publique militaire de l'État sont trop restreints pour distinguer les résultats selon le genre.

2. Inclus les retraités de la Fonction publique civile de l'État et de la CNRACL.

**Lecture** > 10 % des femmes pensionnées de la CNRACL nées en 1946 ont cumulé leur pension de retraite avec un emploi au cours d'au moins une année entre leur départ à la retraite et l'année de leurs 66 ans.

**Champ** > Retraités de droit direct du Service des retraites de l'État (SRE) et de la CNRACL, nés en 1946, résidant en France ou à l'étranger, ayant liquidé un droit à retraite en 2011 ou avant, et avant l'âge de 66 ans, vivants au 31 décembre 2012.

**Source** > DREES, EIR 2012.

### Pour en savoir plus

> **Bac, C., Bridenne, I., Dardier, A. et Micallef, P.** (2015, juillet). Éclairage sur la reprise d'activité des retraités des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Caisses des dépôts et CNAV, *Questions Retraite & Solidarité - Les Études*, 12.

> **Conseil d'orientation des retraites (COR)** (2015, septembre). Les dernières évolutions en matière de cumul emploi-retraite : quel dispositif pour quels objectifs ? Séance du 23 septembre 2015, documents 3 et 4 bis.

> **Conseil d'orientation des retraites (COR)** (2016, mars). Transitions emploi-retraite. Séance du 30 mars 2016, documents 10, 11 et 12.

> **Dardier, A.** (2016, janvier). Durée de cumul RG/RG : une application des modèles de durée. CNAV, *Les Cahiers de la CNAV*, 10.

> **Musiedlak, Y.** (2017, septembre). Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel. DREES, *Études et Résultats*, 1021.